

- **Prise en charge des frais médicaux jusqu'à 500.000 € sans franchise**
- **Attestation délivrée en 24h pour l'obtention d'un visa**

À PARTIR DE :

**5€**  
/ jours

FORFAITAIRE À PARTIR DE 15 JOURS  
MODIFICATION DE DATES SANS FRAIS

### C'est le contrat essentiel dédié aux déplacements professionnels de courte durée.

Une tarification à la journée pour une couverture qui ne « coûte rien », comparé à un pépin de santé à l'étranger ! N'en faites pas l'économie !

#### CRITÈRES

**DURÉE DE LA GARANTIE**  
JUSQU'À 60 JOURS

#### RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION  
EUROPÉENNE

**NATURE DU SÉJOUR**  
BUSINESS, EXPAT

#### DESTINATION

MONDE ENTIER,  
sauf pays exclus\*

**LIMITE D'ÂGE**  
AVANT 75 ANS

**infos**

- Aucun questionnaire médical préalable.

#### GARANTIES



#### RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

##### COTISATION PAR PERSONNE ET PAR JOUR

Souscription	Avant 65 ans	Avant 75 ans
Jusqu'à 14 jours	5 €/jour	6 €/jour
Jusqu'à 30 jours	75 €	90 €
Jusqu'à 60 jours	140 €	170 €

Cotisation minimum 30 €

##### LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

**INDIVIDUEL ACCIDENT** : à partir de 1,5 €/jour

Versement d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à 400.000 € par personne.

**BAGAGES** : à partir de 1,5 €/jour

Perte, vol de vos effets personnels jusqu'à 2.500 € par personne.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 FRAIS MÉDICAUX	<b>FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER</b>	Maximum : <b>500.000€</b>
	<b>EN CAS D'HOSPITALISATION</b> (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	• Prise en charge au 1 <sup>er</sup> euro, à concurrence de <b>100 %</b> des frais réels, sans franchise.
	<b>HORS HOSPITALISATION</b>	Remboursement <b>100 % des frais réels</b> , sans franchise.
	<b>SOINS DENTAIRES D'URGENCES</b>	Remboursement : 100 % des frais réels. Maximum : <b>250€</b>
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	<b>ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE</b>	Frais réels
	<b>ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER</b>	Frais réels
	<b>TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE</b>	Frais réels
	<b>RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE</b>	Frais réels
	<b>PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ</b>	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : <b>50€</b> • Maximum : <b>500€</b>
	<b>PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ</b>	Maximum par Assuré et par jour : <b>50€</b> Maximum : <b>500€</b>
	<b>RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS</b>	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : <b>50€</b> • Maximum : <b>500€</b>
	<b>RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ</b>	Billet retour simple
	<b>ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>3.000€</b>
	<b>CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER</b>	Maximum par Assuré : <b>7.500€</b>
	<b>FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES</b>	Maximum par Assuré : <b>4.000€</b>
 INCIDENT VOYAGE	<b>TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS</b>	Frais réels
	<b>AVANCE DE FONDS</b>	Maximum par Assuré : <b>500€</b>
 RESP. CIVILE	<b>RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER</b>	• Maximum dommages corporels : <b>4.500.000€</b> • Maximum dommages matériels : <b>450.000€</b> • Franchise par sinistre : <b>80€</b>